

Budget primitif et travaux au conseil

Publié le 07/02/2022 à 06:25 | Mis à jour le 07/02/2022 à 06:25



- Azay-sur-Cher

Le conseil municipal d'Azay-sur-Cher, réuni lundi 31 janvier, a adopté à l'unanimité le budget primitif proposé par le maire, Janick Alary, et présenté par Christine Sacristain, déléguée aux finances. Ce budget est voté en équilibre recettes et dépenses, pour 2.398.660 € en fonctionnement, et 757.760 € en investissement.

Le résultat du fonctionnement de l'exercice 2021 dégage une capacité de financement de 435.000 €, supérieure de 92.000 € au résultat de l'année antérieure. Cet excédent est affecté en recettes d'investissement au budget 2022. La moitié de ce montant servira au remboursement de la dette. Parmi les dépenses de la section d'investissement programmées en 2022, on remarque : les travaux du complexe Revaux-Foucher, 192.000 €, et 70.000 € pour les aménagements extérieurs et du matériel ; une réserve foncière de 70.000 € ; des équipements informatiques (6.000 € en scolaire, 24.750 € commune).

Demande de subvention. Le conseil sollicite une subvention aux taux maximum auprès du conseil départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police, pour l'aménagement sécurisé d'une liaison douce (piétons et cyclistes) Azay-Véretz reliant le lotissement des Bussardières et le chemin des Bussardières avec un circuit transversal parallèle à la D976 en provenance du lotissement du Marchais.

Fonds de concours. Le conseil vote le versement à Touraine Est Vallées d'un fonds de concours de 50 % du reste à charge des travaux d'éclairage public du complexe Revaux-Foucher, de compétence communautaire. Le coût est estimé à 35.000 €.

Conventions avec Val Touraine Habitat. Le bailleur et la commune doivent signer des conventions pour que la commune, réservataire, puisse disposer de la réservation de dix logements locatifs (six dans la première tranche, quatre dans la seconde tranche) dans l'ensemble des Terrasses du Cher (réalisation de 50 logements locatifs). Le conseil approuve les projets de conventions et autorise le maire ou son représentant à les signer.

Subvention à l'école. Pour le séjour pédagogique de classes transplantées en Auvergne (70 élèves de CE2 à CM2 en janvier), le conseil, qui avait versé une avance de 5.000 € préalablement, vote le versement du solde prévu de 5.000 €.

Jardin pédagogique. La commune a acquis un terrain jouxtant l'école élémentaire pour l'aménager en jardin pédagogique à la disposition des classes. Il a été dénommé jardin pédagogique Georges-Blanc, du nom d'un ancien maire qui en a été le propriétaire. Le conseil approuve le projet d'aménagement.

Commissions. À la suite de la démission du conseiller d'opposition Frédéric Pierron, le conseil a installé Olivia Cottey, qui lui succède, dans les quatre commissions où il siégeait, dont celle d'appel d'offres.

Information. Le maire a rappelé qu'il est temps de rechercher un médecin pour renforcer l'équipe de la maison médicale où un cabinet est vacant.